

Nous aimons à visiter quelquefois cette brave famille, et à entendre répéter souvent au père Chauvin que la plus grande folie que puisse faire un cultivateur, c'est de se donner à ses enfants, d'abandonner la culture de son champ et d'emprunter aux usuriers.

PATRICE LACOMBE (1).

(1) M. Lacombe a été commissionné notaire pour le Bas-Canada le 31 décembre 1830; il est employé comme tel, depuis 1834, à la procure du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

FIN.